

| | | | |
|----------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---|
| الرقم | الموضوع <i>Droits des adolescents</i> | | مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث |
| البلد <i>Algérie</i> | موقع الواب : | المصدر : <i>EL MOUDJAHID</i> |  |
| العدد و [ص]: | التاريخ <i>2012-09-06</i> | | |

Association des enfants abandonnés : Combattre la détresse

L'association de protection de l'enfance abandonnée de la wilaya d'Alger «les Enfants de l'Algérie», ce nouveau-né qui a vu le jour le 8 août dernier, a tenu, hier, à la maison de Jeunes de Kouba, sa deuxième assemblée générale pour la désignation des 23 membres de son bureau national, en présence de députés et de militants qui œuvrent pour la promotion des droits de cette catégorie de la société. La présidente de cette association, Mlle Ouahiba Thamer, n'a pas manqué à cette occasion, de faire part de sa joie et de sa satisfaction de voir le combat qu'elle a toujours mené, pour la dignité des enfants abandonnés, couronné par la création officielle d'une association dédiée exclusivement à ces enfants qui souffrent aujourd'hui de stigmatisation et d'injustice. Elle affirmera à cet effet, que la naissance de l'association est pour elle le plus beau jour qu'elle n'est pas près d'oublier car, pour une fois, elle ne s'est pas sentie seule. «Je me sens désormais équilibrée sur le plan psychologique», soulignera-t-elle. Mlle Thamer revenant sur les objectifs de son association, dira qu'elle se veut avant tout un instrument pour la protection des enfants abandonnés, livrés souvent à leur triste sort en l'absence d'un cadre juridique qui prend réellement en charge leurs véritables préoccupations. Elle ajoutera par ailleurs qu'elle ne ménagera aucun effort pour contribuer à la lutte contre ce fléau qui ronge la société algérienne. La première responsable des «Enfants de l'Algérie» s'exprimant sur les problèmes rencontrés par l'enfant abandonné, affirme être fière d'être pupille de l'Etat et donc de l'Algérie qu'elle porte dans son cœur, rappelant que la mention «né sous X» fait mal aux enfants abandonnés, victimes d'une situation et de l'insouciance des adultes. Elle demande ainsi l'inscription de ces enfants sur le livret de famille sous la mention «makfoul», pour préserver sa dignité. Nous ne voulons pas sortir de la chariaâ, mais nous tenons seulement à épargner à ces enfants les tracasseries administratives pour se faire délivrer des papiers». Dans le même contexte, elle plaidera en faveur d'une formation des agents de l'état civil au niveau des APC pour mieux répondre aux doléances de cette frange de la société. Mlle Thamer plaidera enfin en faveur d'une loi à même de protéger l'enfant abandonné à partir de 18 ans, un âge qu'elle considère comme critique, d'où l'intérêt d'une aide psychologique et juridique, indispensable pour leur épanouissement. Rendant un vibrant hommage à sa famille adoptive, et plus particulièrement à son père qui l'a toujours soutenue dans son combat, la jeune femme lance un appel à toute la société, les imams, les médias et tous les acteurs pour la soutenir dans sa démarche pour que les enfants abandonnés retrouvent enfin le sourire. Cacher la vérité à un enfant né sous X, estimera-t-elle, c'est carrément détruire sa vie.

Samia D.